



C O M M U N I Q U E

Décembre 2006

Composé d'hommes et femmes, membres d'associations, d'organisations syndicales, de mouvements sociaux et politiques, d'élus et de représentants d'autorités locales, le réseau pour les Services Publics Européens exprime sa plus profonde préoccupation au sujet de la nouvelle directive postale examinée en cette fin d'année par le Conseil Européen. Cette directive préconise la fin du secteur réservé aux opérateurs nationaux pour le courrier de moins de 50g. Ce régime leur permet de financer la mission de service universel. Pour ce faire la commission Européenne propose des solutions inacceptables pour la collectivité européenne :

La directive menace directement la qualité et la pérennité de l'emploi de millions de travailleurs postiers et des industries dépendantes à travers l'Europe. Depuis le début du processus de libéralisation, on ne compte plus les suppressions d'emploi (plus de 100 000 en quelques années entre l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne), l'instauration de la flexibilité avec l'interim, le temps partiel imposé, la sous-traitance avec un statut de « travailleur à la demande » ou encore le travail des enfants comme en Allemagne récemment.

Tout cela dans la droite idéologie de la « flexicurité » prônée par la Commission.

La directive ne répond pas aux besoins des utilisateurs des services postaux européens, en s'orientant vers une hausse des tarifs vers les particuliers, la fin de la péréquation tarifaire et la réduction des infrastructures d'accès et des prestations, boîtes aux lettres, nombre et horaires des levées, réduction du réseau de bureaux de poste.

La directive met en péril les notions de cohésion sociale et territoriale que les postes européennes ont toujours assumées auprès de la collectivité. En prônant l'accélération des fermetures ou des transformations en pâles succédanés des bureaux de poste, la commission approuve un processus qui va à l'encontre des principes retenus en préambule de la directive et des traités européens, notamment en terme de cohésion sociale et économique.

Les services publics postaux ne peuvent s'accommoder d'une ouverture totale du marché du courrier. C'est un secteur fragile, dont les résultats sont étroitement liés à la santé économique des pays, c'est aussi un secteur qui n'est pas en expansion avec la concurrence des nouvelles technologies de communication.

Malgré cela, la commission européenne n'adopte pas une position prudente et se base sur des études tronquées car elles ne portent ni sur la qualité de l'emploi (dernière étude publiée en 2002 sur des chiffres de 2000) et encore moins sur la satisfaction des besoins des usagers européens, citoyens, industriels et collectivités.

Nous repoussons cette proposition d'ouverture, comme nous nous opposons à toute mesure intermédiaire (ouverture à 20g par exemple), ce serait un pas de plus vers une libéralisation qui n'a fait que des dégâts jusqu'à aujourd'hui.

La commission devrait plutôt œuvrer à la création d'un service public postal à l'échelle européenne, qui réponde aux besoins des utilisateurs en leur faisant profiter des meilleures économies d'échelle qu'un tel service en réseau pourrait fournir.

Pourquoi pas avec un prix unique du courrier de Stockholm à Grenade?